

Balade solidaire

1€ par repas vendu
reversé à
l'association
SYNDROME PRADER
WILLI

Menu 100% 03

Entrée (menu adulte)

Pâté en croûte

Boucherie Délices du Louchebem (Moulins)

Plat (menu adulte)

Pavé de charolais (Boucherie Délices du
Louchebem, Moulins)

Frites (Nicolas Vanstraceele, Créchy)

Plat (menu enfant)

Saucisse (Boucherie Délices du
Louchebem, Moulins)

Frites (Nicolas Vanstraceele, Créchy)

Dessert (menu adulte et enfant)

Glace fermière du producteur Alliait
Sauvagny

Bouteille d'eau 50 cl et pain

18€

10€ enfant
(-10 ans)



FONDATION
Groupama
vaincre les maladies rares



Jeunes
Agriculteurs
Allier



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes





Ensemble pour vaincre les maladies rares

Dimanche 2 juin 2024

Balade solidaire au profit de l'association



PRADER-WILLI FRANCE

RENDEZ-VOUS :

Salle polyvalente de **BOURBON-L'ARCHAMBAULT**
Inscriptions et départs à partir de 8h30

Parcours de 6 km et 12 km au choix

Repas sur place préparé par les Jeunes agriculteurs de l'Allier :
réservation à l'inscription

Le montant de l'inscription est de 5€ minimum et reversé en totalité à l'association Prader-Willi France.



Ensemble pour vaincre les maladies rares

Association Prader-Willi France :

Le syndrome Prader-Willi est une maladie génétique rare qui touche 1 naissance sur 20 000. Elle est liée à une anomalie du chromosome 15.

Les principaux symptômes sont :

Une hypotonie sévère à la naissance et de grande difficulté d'alimentation, une absence de succion, déficit en hormone de croissance. De plus, il n'a jamais de sensation de satiété, il est en quête permanente de nourriture. En absence de prise en charge adaptée, l'obésité risque alors de s'installer. Le développement psychomoteur est retardé avec des difficultés d'apprentissage et des problèmes de comportement variables.

Et si vous ne pouvez pas participer à la balade du 2 juin, vous pouvez toujours :

- » adresser un chèque à l'association : libellé à l'ordre de **PRADER-WILLI FRANCE**, par courrier à : Karine Pagnon - Maugarat - 03140 CHEZELLE
- » faire un don en ligne sur : prader-willi.fr // extranet.prader-willi.fr/donation

Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 66% dans la limite de 20% du revenu imposable. Ainsi, un don de 50€ vous revient en réalité à 17€.

La Fondation Groupama soutient la lutte contre les maladies rares aux côtés des associations de patients, du corps médical, de la recherche et des pouvoirs publics.

Ses actions :

- accompagner les associations
- sensibiliser et informer sur les maladies rares
- soutenir la recherche et l'innovation



Toutes les informations sur le site www.fondation-groupama.com